

# LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

Bulletin mensuel du groupe de travail Chine - Ligue française des droits de l'homme

N°42 - décembre 2009

## SOMMAIRE

**Liberté d'expression.** page 2

**Démocratie. Liberté religieuse.**  
page 3

**Les avocats. L'Appareil  
judiciaire.** page 4

**Conflits du travail. Condition  
ouvrière.** pages 4&5

**Mouvements de masse.  
Conflits fonciers.** page 6

**Minorités ethniques.** pages 6&7  
Xinjiang  
Question Tibétaine

**Hongkong. Macao** page 7

**Informations diverses.** page 7  
Trois prises de position pages 8&9  
**Bibliographie..** page 10  
**Sources d'information.** page 10

(Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 10 yuan)

**Nous contacter :**  
communication@ldh-france.org en  
mentionnant en objet «Groupe Chine».

## Onze ans de prison pour «un crime majeur».

L'écrivain, critique littéraire et politologue Liu Xiaobo vient d'être condamné le jour de Noël à onze ans de prison pour « crime majeur ». Il était détenu depuis le 8 décembre 2008, la veille de la diffusion de la Charte 08 qu'il avait inspirée. Dans ce document qui fait date, reproduit dans notre bulletin de décembre 2008, Liu ose demander la fin du multipartisme et la mise en place des structures politiques les plus courantes, le respect des principes les plus généralement admis. La date choisie pour la publication du texte, c'était le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme (signée par la Chine) et la Journée internationale des Droits de l'Homme,

Voici une revendication de partage que le pouvoir de Beijing ne peut tolérer. Il tient à son monopole et ne veut pas le lâcher. S'il est « criminel » de rédiger un tel texte et de demander la démocratie, alors Vaclav Havel qui retrouve dans la Charte l'esprit de sa propre Charte 77, est un criminel comme l'ensemble des régimes qui refusent de confier à un seul parti le soin de dire tout seul ce qui est bon et ce qui est mauvais sans oser consulter le peuple. Le parti communiste est arrivé au pouvoir il y a soixante ans par la guerre civile et en promettant une démocratie authentique. Il n'a pas tenu ses promesses et avec le temps, son raidissement devient grotesque. Il a peur d'internet, il a peur des journalistes étrangers, il a peur des élections, il a peur qu'on vienne voir ce qui se passe ici et là à travers le pays. Les meilleurs des citoyens chinois, Hu Jia, Liu Xiaobo, Gao Zhisheng, Chen Guangchen, Huang Qi, Tang Zuoren, Guo Feixiong, Lü Gengsong et tant d'autres, il les incarcère. Il ne se préoccupe guère de l'opinion internationale et de celle des gouvernements, lesquels distinguent les affaires et la morale. Les affaires, parlons-en avec la Chine dès qu'elle voudra ; la morale, la morale, attendons encore un peu et faisons confiance à l'histoire.

Liu Xiaobo et Hu Jia, le citoyen d'honneur de la ville de Paris que Paris oublie, auraient pu obtenir le prix Nobel de la paix cette année. Ce sont deux personnages frêles, harcelés par le pouvoir mais d'une rectitude et d'une dignité hors du commun. Celui qui a reçu le prix Nobel à leur place s'est rendu à Beijing pour parler d'autres choses et, en tout cas, n'a rien d'obtenu de tangible. Il n'est pas utile de parler du Premier ministre français et de sa visite de décembre : il ne venait que pour les contrats.

Le 10 décembre, une lettre circula sur l'Internet. Les six cents signataires à la date du 26 décembre, se déclaraient prêts à se laisser inculper aux côtés de Liu et assumaient leur responsabilité dans la rédaction et la diffusion de la Charte. Les Occidentaux resteront-ils de marbre quand un membre permanent du Conseil de Sécurité onusien représentant un cinquième de la population mondiale bafoue les valeurs dont ils se réclament ? Sont-ils fiers d'avoir cru les promesses de liberté chinoises faites avant les Jeux olympiques de 2008 ?

## Liberté d'expression.

18 déc

**Dans les jours qui ont suivi la diffusion de la lettre du 10 décembre par laquelle ils affirmaient leur solidarité avec Liu Xiaobo**, plusieurs signataires du document ont été invités par la police à venir « boire du thé » pour s'entendre enjoindre de ne plus rien intenter en faveur de l'initiateur de la Charte 08. Ce fut notamment le cas de Zhao Dagong à Shenzhen, de Wen Kejian à Hangzhou et Ye Du à Guangzhou. Un blog reproduisant le texte est fermé depuis le 15 décembre. (C.H.R.D., 18 décembre)

15 déc

**Le ministère des Affaires étrangères rejette les appels lancés la veille par les États-Unis et l'Union Européenne en faveur de Liu Xiaobo**, considérant qu'il s'agissait d'une ingérence « dans les affaires intérieures de la Chine et dans sa souveraineté en matière judiciaire ». (Reporters sans frontières, 15 décembre)

14 déc

**Les autorités chinoises ont interdit la création individuelle de sites Internet.** Désormais ne seront enregistrés que les domaines relevant d'organisations autorisées et de milieux d'affaires. Les sites individuels, régulièrement bloqués, pourront être fermés ; beaucoup d'entre eux sont inaccessibles depuis le 14 décembre à Shanghai et dans les provinces du Jiangsu, du Henan, du Zhejiang et du Jiangxi. L'objectif officiel est de combattre la pornographie et de faire respecter les droits d'auteur. (South China Morning Post, 15 décembre)

8 déc

**Wang Qingying, professeur d'économie dans une Université de technologie du Guangdong a perdu son poste**, sous la pression des autorités du Collège. Il avait signé la Charte 08. (C.H.R.D., 8 décembre)

4 déc

**Des centaines de pétitionnaires se sont rassemblés devant la radio d'État.** La police les a poussés dans des bus et emmenés vers des centres de détention au fur et à mesure de leur arrivée. Elle s'est efforcée d'empêcher les journalistes de filmer la scène. Les autorités disent recevoir quelque quatre millions de lettres et de visites chaque année, dont seul un infime pourcentage débouche sur une solution. (Kyodo, 4 décembre)

3 déc

**Suspension de la série de télévision à succès « La Maison de l'escargot », estimée comme reflétant de trop près les réalités de la société chinoise.** La série abordait des sujets de la vie quotidienne, tels que la montée des prix de l'immobilier, des affaires de corruption et des scandales dans les milieux d'affaires ainsi que la diffusion de l'hépatite B (cent vingt millions de porteurs du virus dans l'ensemble du pays) et elle attirait un large public. Plusieurs stations de télévision l'avaient incluse dans leurs programmes ; on leur a demandé désormais de s'abstenir. (South China Morning Post, 3 décembre)

1 déc

**Dans un article publié dans le magazine de l'école du parti Qiushi, le ministre de la Sécurité publique Meng Jianzhu qualifie le réseau Internet de « moyen significatif pour amplifier les capacités destructrices des forces anti-chinoises ».** Le texte est apparu comme l'annonce d'un renforcement de la censure et des limitations de l'usage de la toile. (C.H.R.D., 15 décembre)

27 déc

**La police de Guangzhou arrête l'avocat militant des droits civiques et son ami Ji Yuan alors que ce dernier donnait un cours à l'Université des nationalités de Guangzhou sur l'usage de twitter.** Elle a interrogé les deux hommes pendant douze heures. Selon les proches, ce serait le président de l'Université qui aurait appelé la police après avoir appris le sujet du cours. (C.H.R.D., 28 novembre)

25 nov

**Quatre journaux qui avaient repris des informations étrangères** (notamment des chiffres fournis en 2006 par le Boston Consulting Group) sur la concentration de la richesse en Chine – à savoir que 70% de la richesse du pays seraient détenus par 0,4% de la population, ce que le pouvoir estime erroné – ont été sanctionnés pour avoir « exercé une influence néfaste sur la société ». Le Bureau de la presse et des publications a demandé aux directeurs des journaux de punir les responsables des articles ; on ignore les mesures prises. (South China Morning Post, 26 novembre)

## Démocratie. Liberté religieuse.

14 déc

**Procès à Shenzhen (Guangdong) de Xue Mingkai (20 ans) accusé de « subversion du pouvoir d'État ».** Ouvrier migrant originaire de Qufu (Shandong), Xue Mingkai aurait avec des amis constitué un groupe appelé « Parti démocratique des travailleurs » dans l'été 2006. Il aurait pris contact au début de 2009 avec une organisation démocratique d'outremer. Il est détenu depuis le 9 mai 2009. Xue Mingkai est dépressif et schizophrène mais le tribunal n'a pas reconnu son état maladif. (C.H.R.D., 15 décembre)

13 déc

**Remise en liberté du militant démocrate Zhang Lin,** détenu à Bangbu (Anhui) pour dix jours pour avoir rencontré des médias étrangers alors qu'il était encore privé de droits politiques. La police a gardé son ordinateur et son téléphone portatif. Zhang Lin était sorti de prison le 12 août 2009, après une incarcération de quatre ans pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État ». (C.H.R.D., 13 décembre)

8 déc

**Arrestation à son domicile de Chengdu (Sichuan) du militant démocrate Chen Yunfei.** Personne ne sait où il se trouve. (C.H.R.D., 12 décembre)

1 déc

**Après deux mois d'assignation à résidence et de coupure totale avec l'extérieur, le militant des droits civiques de Shanghai Li Guotao a retrouvé sa liberté de mouvement** mais reste sous constante surveillance policière. La police a confisqué son ordinateur. Actif dans le mouvement de 1989 et membre du groupe préparatoire du Parti démocrate, Li Guotao a été appréhendé à maintes reprises, passant en prison l'équivalent de sept ans au cours des vingt dernières années. (C.H.R.D., 1 décembre)

30 nov

**Xing Shiku, pétitionnaire de Harbin (Heilongjiang), est détenu à l'hôpital psychiatrique du district Daowai de cette ville depuis le 19 février 2007.** Son épouse Zhao Guirong, qui révèle cette incarcération, affirme qu'il n'y a eu aucun examen psychiatrique sérieux ; elle-même a été détenue et battue à plusieurs reprises au cours de ses démarches. (C.H.R.D., 30 novembre)

25 nov

**Le tribunal de Linfen, district de Yaodu (Shanxi), a condamné le pasteur Wang Xioguang à trois ans de prison et son épouse Yang Rongli, à sept ans** ; trois autres chrétiens de l'église non officielle sont condamnés à des peines allant de trois ans et demi à cinq ans et demi d'emprisonnement. Chefs d'inculpation : occupation illégale de terres agricoles, rassemblement en vue de troubler le trafic, évasion fiscale. Les cinq avaient plaidé non coupables. Le groupe de Linfen compterait quelque cinquante mille membres. Lors des arrestations, le 13 septembre, cinq mille personnes étaient rassemblées. Selon l'avocat Zhang Kai, c'est la croissance de cette communauté qui a poussé les autorités à la répression. (South China Morning Post, 27 novembre)

24 nov

**Des centaines de chrétiens de Putian (Fujian) ont bloqué les routes et coupé les circuits électriques pour gêner la construction d'un centre commercial qui fragilise les murs d'une église proche.** Le bâtiment religieux a un siècle d'existence et passe pour « l'une des trois plus grandes églises d'Asie ». Les affrontements avec les ouvriers du chantier ont fait une dizaine de blessés. (Centre d'information pour les Droits de l'homme et la démocratie, 24 novembre)

20 nov

**Yang Huanqing, un organisateur d'écoles populaires dans le district Gong'an (Hubei)** qui avait accompagné des enseignants dans leurs démarches de pétitionnaires, a été envoyé pour un an en camp de rééducation par le travail. (C.H.R.D., 28 novembre)

## Les avocats. L'appareil judiciaire.

12 déc

**Arrestation de l'avocat Li Zhuang, au titre de l'article 306 du Code pénal.** Le texte permet de poursuivre tout avocat coupable de « détruire ou de forger des preuves, ou d'inciter son client à modifier son témoignage en contradiction des faits ». Son client, un patron de la pègre de Chongqing, avait affirmé que l'avocat l'avait incité à mentir à l'audience et à dire qu'il avait été torturé en prison.

Un collectif d'avocats – Groupe de soutien des citoyens concernés par l'affaire Li Zhuang - diffuse le 17 décembre une lettre ouverte demandant l'abolition de l'article 306 du Code pénal, lequel sert souvent à intimider ou à faire condamner des avocats récalcitrants devant le pouvoir. (Xinhua, 14 décembre ; C.H.R.D.)

10 déc

**La province du Liaoning a entièrement abandonné l'exécution par balle et adopté l'injection létale.** Quatre villes jusqu'à début décembre se refusaient à changer de mode d'exécution. La première injection létale fut pratiquée au Yunnan en 1997. (Xinhua, 10 décembre)

4 déc

**Condamnation de cinq journalistes à des peines de prison (neuf mois à un an de prison)** pour avoir accepté de dissimuler un accident mortel du travail dans une mine, en échange d'une somme versée par le patron de l'exploitation minière. Celui-ci n'avait pas fait état du décès auprès de l'administration. (Xinhua, 4 décembre)

2 déc

**Arrestation de trois personnes suspectées d'avoir produit et vendu du lait毒, dans ce qui apparaît comme une nouvelle affaire de lait contaminé.** Les détenus auraient vendu en septembre 5,25 tonnes de lait à la mélamine à une société d'additifs alimentaires de Nanning (Guangxi). La mélamine, mise en cause pour le lait Sanlu en septembre 2008, crée des dommages graves aux reins. Six enfants étaient morts ; trois cents mille ont été gravement malades. Le 8 décembre, le gouvernement du Bangladesh a néanmoins décidé de lever l'interdiction d'importation de lait en poudre chinois, prise en septembre 2008. (Xinhua, 10 décembre ; NewAge website)

27 nov

**Le tribunal du district de Shahekou, près de Dalian (Shandong) a condamné le juriste et militant des droits civiques Wang Yonghang à sept ans de prison.** Il avait publié des articles sur le réseau internet et défendu des fidèles de la secte Falungong. Le procès s'était déroulé le 16 octobre en l'absence d'avocat et l'accusé n'avait pu en voir aucun au cours de sa détention. (C.H.R.D., 5 décembre)

27 nov

**Ouverture du procès de dix journalistes qui auraient coopéré contre rémunération pour dissimuler un accident minier au Hebei.** Celui-ci aurait fait trente-cinq morts le 14 juillet 2008. L'explosion, survenue dans la mine non autorisée Lijiawa, du district de Yu, ne fut connue que quatre-vingts jours plus tard. La direction de l'usine avait distribué de l'argent aux familles (le double de la somme habituelle de 200.000 yuan par mort) pour qu'elles ne portent pas plainte. (South China Morning Post, 28 novembre)

## Conflits du travail. Condition ouvrière.

11 déc

**Selon un rapport remis ce jour, le glissement de terrain qui, le 1 août 2008, a englouti le village de Sigou** (district de Loufan, à proximité de la capitale du Shanxi, Taiyuan) résulte d'opérations illégales et au non-respect des règles de sécurité. La décharge de la mine de fer Jianshan se trouvait à 200m du village et sans fossé ou murs de protection, contrairement aux obligations légales.

La catastrophe avait fait quarante-trois morts et deux disparus. Treize responsables ont été condamnés le 3 décembre à des emprisonnements allant de deux à quatre ns. (Xinhua, 11 décembre)

10 déc

**Plus de 80.000 ouvriers se sont trouvés engagés dans un conflit du travail dans le cours de l'année 2009 pour la seule région de Beijing.** Ce chiffre, rapporté par un membre du syndicat officiel, est le double de celui de 2008. L'augmentation s'expliquerait pour partie par la gratuité de la procédure d'arbitrage, à partir de mai 2008. Le nombre des recours devant les tribunaux s'élevait à 4.506 au 10 novembre, soit 80% de plus qu'en 2008. (*China Daily*, 10 décembre ; *China Labour Bulletin*)

10 déc

**Une bagarre entre ouvriers a fait vingt-six blessés dans une usine de tubes en ciment de la zone de Shenzhen (Guangdong).** L'usine venait d'être reprise, après mise aux enchères, mais les salariés de la précédente société s'en sont pris au nouvel arrivant, Qiushuo. Ils ont attaqué par jets de pierre et liquides incendiaires. Par la suite, trois cents ouvriers se sont affrontés à coups de barres de fer. (*Xinhua*, 11 décembre)

9 déc

**Treize ouvriers migrants employés dans une usine de construction mécanique de Kunming (Yunnan) demandent une opération chirurgicale et l'examen de leurs poumons pour montrer qu'ils souffrent de pneumoconiose.** Ils demandent aussi une compensation financière de leur employeurs qui refuse tout examen médical, au prétexte qu'ils n'ont pas de contrat de travail à proprement parler. (*China Labour Bulletin*, 9 décembre)

3 déc

**Diminution de 22% des décès par explosion dans les exploitations minières,** le nombre des victimes s'élevant à 551 pour les dix premiers mois de l'année. La moyenne des décès annuels était de 2.173 de 2001 à 2005. Le chiffre de 2008 est de 778. Le 21 novembre 2009, la catastrophe de la mine Xinxing au Heilongjiang avait fait 108 morts. (*Xinhua*, 3 décembre)

29 nov

**Un millier d'ouvriers retraités de l'usine de motocycles Jialing à Chongqing ont bloqué deux grandes routes** pour exprimer leurs inquiétudes quant à leurs moyens de vivre après la réorganisation après faillite de leur société. La manifestation s'est prolongée jusqu'au lendemain.

Le 25 novembre dans le district de Danshan (Anhui), une émeute a éclaté au cours de laquelle trois véhicules de police ont été endommagés. Les manifestants protestaient contre le niveau des indemnités accordées pour la réquisition de terrains destinés à l'installation d'un jardin public. Mille villageois ont affronté deux cents policiers. Vingt d'entre eux furent blessés ; il y eut vingt arrestations. (Centre d'information pour les Droits de l'homme et la démocratie, 30 novembre)

27 nov

**Le bilan final de la catastrophe minière survenue le 21 novembre à Hegang (Heilongjiang) s'élève à cent huit morts.** Selon les accords passés avec la société minière par cinquante-neuf familles, chacune peut obtenir 102.600 yuan, somme à laquelle s'ajoute soit un versement unique de 200.000 yuan soit une mensualité de 708 yuan pour l'épouse et 531 yuan pour les autres parents. (*Xinhua*, 27 novembre)

12 oct

**Un incident technique d'une exceptionnelle gravité est survenu au Centre de Recherche et Développement pour les technologies d'irradiation de Guangzhou (Guangdong),** avec des fuites de cobalt-60 dans les chambres d'irradiation. Les informations données à l'époque n'ont pas souligné la réalité des dangers. Un rapport publié le 15 décembre en a montré l'ampleur, dans une zone à forte densité de population. Il a fallu quarante-huit jours aux experts pour maîtriser la situation et les habitants d'alentour n'en ont rien su. (*South China Morning Post*, 16 décembre)

## Mouvements de masse. Conflits fonciers.

10 déc

**Report d'un projet d'incinérateur, après les protestations massives du mois de novembre dans le village de Huijiang, dans la ville de Dashi du district de Panyu (Guangdong).** (Xinhua, 10 décembre)

7 déc

**Arrestation à Zigong (Sichuan) de Liu Zhenyou et de son épouse Hu Yulan.** Inculpés de « fraude », les deux militants sont connus pour leur soutien aux pétitionnaires et aux victimes d'évictions forcées ainsi que pour leurs dénonciations des violations des droits de l'homme. Liu Zhenyou avait reçu en 2006 un prix du Centre genevois des droits au logement et des évictions ; il s'exprimait fréquemment sur des sites internet tels que boxun ou canyu. (C.H.R.D., 14 décembre)

6 déc

**Quelques milliers d'habitants de l'agglomération de Yunfu (Guangdong) ont manifesté devant le siège de la police pour demander la remise en liberté d'un des leurs arrêté à la suite d'une rixe.** Après le refus de la police, ils s'en sont pris aux locaux, cassant portes et fenêtres ; les affrontements avec les forces spéciales dépêchées pour les disperser auraient fait une vingtaine de blessés. Le lendemain, les villageois ont bloqué une route nationale et de nouveau affronté la police. On compte une cinquantaine d'arrestations. (Centre d'information pour les Droits de l'homme et la démocratie, 11 décembre)

1 déc

**Un millier de villageois ont affronté avec coups de bâtons et jets de pierre la police de Shitang (Guanxi) après confiscation de motocycles non autorisés et tabassage jusqu'à coma d'un propriétaire qui résistait.** Quatorze personnes ont été arrêtées ; on compte une cinquantaine de blessés – dont vingt policiers. Les engins servent souvent de véhicules-taxi et fournissent un revenu à leur propriétaire. 168 villes dont Tianjin et la capitale de vingt-cinq provinces ont interdit ou restreint l'usage des motocycles depuis 2006. (Centre d'information pour les Droits de l'homme et la démocratie, 10 décembre ; South China Morning Post)

## Minorités ethniques.

XINJIANG

19 déc

**Rapatriement par avion en provenance du Cambodge de vingt Ouighours qui y étaient venus chercher l'asile politique en novembre.** Le gouvernement cambodgien s'était dit prêt à discuter avec le Haut commissariat de l.O.N.U. pour les réfugiés ; il avait peu après déclaré qu'il s'agissait d'« entrées illégales ».

Selon Rebiya Kadeer, la présidente du Congrès Ouighour mondial, cette décision révèle les pressions que le gouvernement chinois exerce sur les pays asiatiques voisins, par le biais notamment de son assistance économique. Le Haut Commissariat s'est déclaré consterné par ce rapatriement rapide, alors qu'il n'avait pas achevé l'étude des dossiers. (Centre de nouvelles de l.O.N.U.)

4 déc

**Un tribunal d'Urumqi a prononcé en première instance trois condamnations à mort, une peine de prison à vie et trois peines de prison à la suite de l'émeute du 5 juillet 2009.** (Xinhua, 4 décembre)

3 déc

**Cinq condamnations à mort, deux peines de prison à vie et six emprisonnements à terme, par le même tribunal d'Urumqi.** Le 30 octobre, la Cour suprême du Xinjiang avait confirmé neuf condamnations à mort. (Xinhua, 3 décembre)

27 nov

**Annonce lors d'une conférence de presse du recrutement de 1.500 policiers spéciaux de la Sécurité publique.** Les critères de sélection sont l'aptitude physique et l'orientation politique ; les recrutés doivent être célibataires et âgés de 18 à 25 ans. (Xinhua, 27 novembre)

## QUESTION TIBETAINE

6 déc

**Décès dans un hôpital de Chengdu de la nonne Yankyi Dolma** d'un couvent de Lamdrag, à Kardze. Elle avait été arrêtée le 24 mars 2009, après l'organisation d'une manifestation antigouvernementale. (Tibet-info, 9 décembre)

1 déc

**Arrestation de trois internautes** Yeshi Namkha, Thupten et une troisième personne de pseudonyme Anne pour « communication d'informations à des contacts extérieurs à la Chine » ; ils auraient échangé des photos du dalai lama. Leur lieu de détention est inconnu. Condamnation vers cette date à trois ans de prison ferme des internautes Gyaltsing et Nyima Wangchuk pour le même motif. Ils étaient détenus depuis le 1er octobre 2009. Leurs familles n'ont reçu aucune information les concernant. (R.S.F, 4 décembre)

## Hongkong - Macao

15 déc

**Sept législateurs ont été condamnés à une amende de mille dollars de Hongkong pour participation à des émissions de radio illégales.** Ils affirment qu'ils ne paieront pas cette amende car ils considèrent que les émissions en question constituaient un acte de désobéissance civique, justifié par la nature injuste de la loi sur les octrois de licence radio. (Standard, 15 décembre)

10 déc

**Des étudiants ont perturbé la cérémonie de l'Université chinoise** où Henry Tang Yingyen, Secrétaire en chef de l'administration et considéré comme un possible chef de l'exécutif de Hongkong en 2012, devait recevoir un titre honorifique. Ils lui reprochent de n'avoir rien fait pour diminuer la pauvreté et pour mettre en place le suffrage universel. (RTHK, 10 décembre)

25 nov

**Les démocrates de Hongkong sont divisés sur l'opportunité d'une démission de cinq membres du Conseil législatif, visant à obtenir un quasi référendum sur la démocratie et sur l'instauration du suffrage universel.** La Ligue des Socio démocrates et le Parti civique soutiennent le projet mais le Parti démocrate y est opposé. (RTHK, 25 novembre)

## Informations diverses

(Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise).

14 déc

Une enquête de sept mois a conduit au sauvetage de vingt et un enfants enlevés et à l'arrestation de quarante-sept suspects. (Xinhua, 14 décembre)

8 déc

Selon des sources gouvernementales, le projet d'acheminement vers le nord des eaux du Yangzi nécessitera le déplacement avant 2014 de 330.000 habitants du Hubei et du Henan. (Xinhua, 8 décembre)

8 déc

Le nombre des entreprises d'État à gestion centralisée est désormais de 131. Ce chiffre devait se situer entre 80 et 110 en 2010. (Xinhua, 8 décembre)

6 déc

La Chine dispose de 45.000 sites gouvernementaux Internet, selon le président de l'Association des industries de l'information. (Xinhua, 6 décembre)

26 nov

Au 31 octobre, le nombre des porteurs enregistrés de virus HIV s'élevait à 319.877, dont 102.323 malades du SIDA. Celui des morts atteignait 49.845. Ces statistiques sont inférieures aux estimations du ministère de la Santé ; il donne le chiffre de 560.000 à 920.000 personnes atteintes, dont 97.000 à 112.000 malades en fin 2009. Les nouveaux porteurs de l'année seraient de 41.000 à 55.000. (Xinhua, 26 novembre)

24 nov

La Chine compterait soixante millions de protestants et quinze millions de catholiques (Centre d'information pour les Droits de l'homme et la démocratie, 24 novembre)

## TROIS PRISES DE POSITION

### 1) COMMUNIQUE LDH

---

Paris, le 14 décembre 2009

#### **Chine : Liu Xiaobo doit être libéré !**

La Ligue des droits de l'Homme condamne avec la plus grande fermeté la décision des autorités chinoises datée du 9 décembre de poursuivre pour « tentative de subversion du pouvoir d'État », au titre de l'article 105 du Code pénal, Liu Xiaobo. Cet universitaire est détenu sans motif officiel depuis le 8 décembre 2008, veille de la diffusion de la Charte 08, texte qu'il avait inspiré et que le Bureau de la Sécurité qualifie de « crime majeur ». Une telle qualification entraîne une condamnation à un minimum de cinq ans d'emprisonnement. La Charte, signée par quelque huit mille personnes en Chine même, demande notamment le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'instauration du multipartisme et la séparation des pouvoirs.

La LDH sait que les termes de la Charte 08 sont en tout point conformes aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux-là même que le gouvernement chinois refuse de respecter.

En détenant illégalement Liu Xiaobo, en prononçant éventuellement une lourde condamnation, à l'identique de celles que subissent de très nombreux démocrates chinois, il fait la preuve du mépris dans lequel il tient d'une part sa propre constitution dont l'article 35 affirme la liberté d'expression et d'autre part la DUDH que la Chine a signée et le pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) qu'elle n'a pas ratifié.

Pour le gouvernement chinois, les textes sont des chiffons de papier. La LDH soutient tous les démocrates, avocats et militants chinois qui veulent en faire des droits.

### 2) TEXTES DU GROUPE CHINE

---

23 décembre.

#### **Sur les rapatriements de ouighours en provenance du Cambodge.**

La Ligue des Droits de l'Homme dénonce l'expulsion par le gouvernement cambodgien de vingt Ouighours originaires du Xinjiang chinois. Arrivés début décembre à Phnom-Penh, ils avaient demandé à bénéficier du statut de réfugiés. Ils ont été mis dans un avion pour la Chine où ils peuvent légitimement craindre pour leur intégrité physique.

Après les émeutes survenues le 5 juillet 2009 à Urumqi, capitale du Xinjiang, qui avaient fait selon le bilan officiel 197 morts et 1.690 blessés, une quinzaine de peines de morts ont été prononcées ces deux derniers mois, suivies déjà de neuf exécutions. En agissant ainsi, le Cambodge a violé sa signature de la Convention de 1951 des Nations Unies sur le statut de réfugiés pour rendre service au plus gros investisseur étranger sur son territoire.

### 3) SUGGESTION DE PÉTITION POUR LA RELAXE DE LIU XIAOBO

---

#### **Appel pour décision de non-lieu en second jugement en faveur de l'écrivain Liu Xiaobo.**

Monsieur le Président Hu Jintao, Chef d'État, président du Comité central du Parti Communiste chinois, Zhongnanhai Xichengqu, Beijing

Monsieur Wu Bangguo, président de l'Assemblée nationale du peuple chinois, Tiananmen, Beijing

Monsieur Jia Lianchun, juge-président du tribunal de seconde instance de Beijing,

Le 25 décembre 2009, le tribunal populaire de seconde instance n°1 de Beijing a condamné l'écrivain Liu Xiaobo à onze ans d'emprisonnement et deux ans de privation des droits politiques pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État ». Au cours de ce procès rapide, les avocats du prévenu ont plaidé non coupable, affirmant que Liu Xiaobo n'avait fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression. Ils ont décidé de faire appel de la décision.

La Ligue des droits de l'homme, qui a manifesté sa vive réprobation lors de l'ouverture du procès, s'indigne de cette condamnation dont elle ne perçoit aucun fondement juridique. La « subversion du pouvoir d'État » ne peut s'entendre que comme la confiscation du pouvoir du plus grand nombre au bénéfice d'une faction. Or tous les écrits de Liu Xiaobo défendent les principes de la démocratie et la pluralité d'opinion et d'organisation.

Cette condamnation signifie en pratique que l'appareil d'État raye de sa Constitution les droits d'expression, de publication, d'association, de protestation et de manifestation qui y sont inscrits.

Cette condamnation viole la Constitution chinoise, la Déclaration universelle des Droits de l'homme et le Pacte international sur les droits civils et politiques. De par la position même qu'occupe la Chine sur le plan économique international et celle qu'elle a au sein de l'Organisation des Nations unies et qu'elle revendique fortement, elle se doit de respecter les devoirs d'une grande puissance et de ne pas faire peser de menaces sur les démocraties, en respectant les principes fondamentaux que sont la pluralité d'opinion, la liberté d'expression et les droits de l'homme.

Nous demandons la remise en liberté immédiate et inconditionnelle de Liu Xiaobo et la prononciation d'un non-lieu sans délai lors du procès d'appel.

## **SIGNATURES**

## BIBLIOGRAPHIE.

- **Congressional-Executive Commission on China, Annual Report 2009.** PREMIERE SESSION DU 111<sup>e</sup> CONGRES, 10 octobre 2009, 464 pages (en anglais). Accessible sur le site <http://www.cecc.gov>

### SOURCES D'INFORMATION

64tianwang, Agence France-presse, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, Article 19, Aujourd'hui la Chine, B.B.C., China Information Center, Boxun, China Labour Bulletin, Chine-Informations, Chinese Human Rights Defenders, Citizens'radio, Confédération internationale des syndicats libres, Dajiyuan (La Grande Epoque), Fondation Duihua, Human Rights in China, Information Centre for Human Rights and Democracy, I.F.E.X. (Echange international de la liberté d'expression), Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Radio France Internationale (émission en chinois), Radio Free Asia, Radio Free China, Reporters sans Frontières, Rights Campaign, South China Morning Post, The Standard, Wen Wei Po.

### RAPPEL

Nous avons posé le principe d'une **réunion mensuelle** du groupe Chine le premier mercredi du mois, à **18 heures**, au siège de la Ligue : *138 rue Marcadet 75018 Paris.*  
*Métro : Lamarck-Caulaincourt.*

Notre groupe étant peu nombreux, toute personne qui souhaite apporter sa contribution est la bienvenue.

**POUR NOUS CONTACTER**, écrire à :  
[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org) en indiquant en objet de votre mail : «Groupe Chine».